

LA COUR DES COMPTES SUR LA MASSE SALARIALE DE L'ETAT : TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER MOINS : UNE LECON D'AUSTERITE EN 3 CHAPITRES

Didier Migaud, le président de la Cour des Comptes, a présenté le 9 septembre dernier, en audition au Sénat, un rapport sur la masse salariale de l'Etat. Il insiste sur 3 faits saillants.

I – La Cour des comptes estime que la masse salariale de l'Etat constitue un enjeu majeur dans la maîtrise des finances publiques

On s'en doutait. Depuis le temps que le point d'indice est gelé et que les effectifs de l'Etat sont frappés par la politique du non remplacement d'un départ en retraite sur deux, on a bien compris que la Fonction publique sert de variable d'ajustement pour faire des économies.

Pour la Cour des comptes, cette masse salariale représente près du quart de la dépense publique et 13 % de la richesse nationale sur un total de près de 6 millions d'agents.

La Cour des comptes des comptes pointe que cette masse salariale croît depuis 10 ans sur un rythme proche de celle du secteur privé. Cette croissance serait d'environ de 2,5 % par an pour la Cour des Comptes et s'expliquerait « *par une croissance plus dynamique des effectifs dans le secteur public compensée par une augmentation des rémunérations plus modérée.* »

Ce que la Cour des comptes ne dit pas :

- ✓ C'est que la Fonction publique participe plus que le secteur privé à la lutte contre le chômage ;
- ✓ C'est que la masse salariale de la Fonction publique d'Etat est le mieux maîtrisée dans des années où la RGPP est déjà abandonnée. En revanche, ses effets continuent d'être observés et ses principes continuent d'être appliqués.

Les économies se sont opérées dans la Fonction publique d'Etat par des transferts de charges auprès des Collectivités territoriales, faisant augmenter la masse salariale dans ces dernières. Les coûts sont maîtrisés à périmètre constant par la politique de non remplacement des départs en retraite, par le gel du point d'indice et par la création d'opérateurs (comme les universités).

II – La Cour des comptes constate que les objectifs d'économie à venir sont ambitieux mais rencontreront des obstacles difficiles à surmonter

Pour la Cour des comptes, l'austérité ne suffit pas !

La stabilisation des effectifs et le gel du point d'indice ne suffiront à tenir la masse salariale qu'à hauteur de 700 millions d'euros, ce qu'elle juge insuffisant !

Au premier rang des risques de « dérapages » pointés dans le rapport : l'avancement des agents. Elle déplore que le projet de loi de finances pour 2016 s'écarte de l'objectif de stabilisation des effectifs, et fixe un objectif supplémentaire d'économies de 450 millions d'euros !

Enfin, la Cour des comptes constate que certaines économies estimées restent incertaines, les programmes de type Louvois (pourtant gérés en grande partie par le secteur privé !) ayant coûté trop cher.

Ce que la Cour des comptes feint d'ignorer :

- ✓ L'approche des échéances électorales pousse le gouvernement à devoir lâcher du lest en 2016 pour préserver le pouvoir d'achat des agents, déjà largement mis à mal.

Montreuil 29/9/2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

- ✓ Les politiques menées depuis 10 ans ont fortement dégradé la qualité du service public et les conditions de vie au travail des agents, qui sont donc en attente de reconnaissance des efforts supplémentaires qui leur ont été imposés.
- ✓ Le développement de programmes par des sociétés privées extrêmement bien rémunérées a des conséquences sur la masse salariale qui est ignorée par la Cour des comptes. Pourtant, la réussite de ces programmes est sujette à caution comme pour l'ONP.

La Cour des comptes s'attaque directement au pouvoir d'achat des agents et au statut, en les identifiant comme des obstacles aux économies planifiées.

Elle fustige le rehaussement du minimum de traitement et les grilles resserrées qui prévoient des carrières courtes.

III – La Cour des Comptes propose ses solutions de fuite en avant vers une austérité encore plus prononcée

La Cour des Comptes n'est pas à court d'idées en matière d'austérité. C'est un véritable catalogue contre les fonctionnaires.

• **En matière de rémunération**, la Cour des comptes propose de désindexer les primes de la valeur du point. Elle s'attaque aux compléments de rémunérations qui ont un rôle social en proposant la suppression de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement, ainsi que des sur rémunérations en outremer. **Il s'agit donc de faire baisser la masse salariale en s'attaquant directement à la feuille de paie des agents !**

La Cour des comptes entend donc transformer le fonctionnaire en sujet devant accepter de travailler plus pour moins cher !

Elle fustige le RIFSEEP en voulant faire pire, car elle pense qu'il aura un coût et ne « pourra déboucher [...] qu'en débloquent des enveloppes... » !

Elle entend recentrer les effectifs sur le périmètre des cœurs de missions, pour tailler dans le vif afin de réaliser encore plus d'économies. Dans la logique de la revue des missions, il s'agit donc de déterminer lesquelles doivent être supprimées pour atteindre cet objectif.

La CGT ne peut entendre ces conclusions politiques indignes d'un grand corps de l'Etat qu'est la Cours des comptes !

C'est pourquoi elle entend réagir en appelant les agents de la DGFIP et de toute la Fonction publique à la grève et aux manifestations le jeudi 8 octobre !

Elle souligne que les primes et indemnités ont pris trop d'importance dans la rémunération des fonctionnaires. Mais le but affiché de la Cour des Comptes est de diminuer la rémunération des agents, les harmonisations ne devant pas se réaliser selon elle sur le régime le plus favorable aux agents !

Enfin, la Cour des comptes pense que «le libre choix des affectations conduit à des carrières trop peu mobiles» ! **Le fonctionnaire coûterait trop cher et serait accroché à un emploi sédentaire.**

LA MOBILITE FORCEE serait donc une option envisagée par la Cour des Comptes.

Hasard ou coïncidence, les propos récents d'Emmanuel Macron sur le statut vont dans le même sens.

• **En matière de carrière**, la Cour des comptes propose un ralentissement des carrières, les promotions devant être plus fortement contingentées et surtout leurs volumes revus à la baisse. Elle préconise la fin des avancements « coups de chapeau » avant la retraite pour les conditionner au mérite, et surtout que les outils de gestion individuelle soient plus fortement utilisés.

• **En matière de temps de travail**, la Cour des comptes veut faire travailler plus les agents en allongeant leur travail effectif. Elle préconise une remise en cause des heures supplémentaires et du compte épargne temps. Rappelons que ces mécanismes n'ont pas été ceux que nous souhaitions, puisque la revendication de la CGT a été et reste celle d'une réduction réelle du temps de travail hebdomadaire sans annualisation, et que ces dispositifs n'ont été mis en place qu'en guise de palliatifs.